

# INFORMATION IMPORTANTE

## **N1 – Bateau « Léman »-Arrêt technique Dédommagement 1<sup>ère</sup> classe**

Lors de l'arrêt technique du bateau « Léman » entre le 24 septembre au 6 octobre 2017, la 1<sup>ère</sup> classe sera supprimée sur le bateau « Simplon » du lundi au vendredi.

Afin de dédommager les clients qui possèdent un abonnement 1<sup>ère</sup> classe sur la N1, la CGN a prévu une compensation unique de CHF 30.-. **Des bons seront à disposition des clients concernés à la caisse du bateau « Simplon » entre le 25 septembre et le 6 octobre.**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'excellentes traversées.